

L'an deux mil dix-neuf, le NEUF AVRIL à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Etaient présents** : Louis BISCARRAT – Maire – J.C.AILLOT – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A. DEL BASSO F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN G.RATAJEZAK – H.FAURE L.CHAVANY – P.RELING – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – MC.FOLIO – L.BUFFA S.TRIBOLET – P.BELMONTET – T.FLEGON – Conseillers municipaux

**Excusée représentée** : Colette ORTIZ représentée par Laurence CHAVANY

**Non représentés** : A.SCIACQUA-LERIDON – PR.MARTIN – S.MOLINET-LECLAIRE – E.CRETIN-RAFFET A.PERIN – P.VERGER

**Secrétaire de séance** : Gérard RATAJEZAK

**Secrétaire de séance adjointe** : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services qui ne participe pas aux débats

La séance est déclarée ouverte à 19 h 05.

### **1° - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Gérard RATAJEZAK en qualité de secrétaire de séance.

### **2° - CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT TERRITORIAL**

M. VERMEILLE : « Ce projet est très bien hormis qu'il n'a été évoqué dans aucune commission avant d'être présenté ce soir en Conseil Municipal. »

M. le Maire : « Effectivement, on n'en a parlé qu'avec les élus de la majorité lors de l'assemblée générale. La Présidente de l'association ATOUT LIRE a attiré notre attention sur le manque de places dans les locaux en adressant un courrier en mairie. Elle proposait de faire une extension de la bibliothèque vers la salle Biscarrat Bombanel à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Nous nous sommes engagés à lui apporter une aide différente vu le caractère urgent de la situation. De plus, la Présidente et son bureau ont indiqué à plusieurs reprises qu'elles envisageaient d'arrêter s'il n'y avait pas de perspectives de développement. Il serait déplorable qu'une Commune de plus de 5 000 habitants se retrouve sans bibliothèque, surtout avec l'augmentation importante du nombre de personnes qui la fréquentent »

M. VERMEILLE : « Il est regrettable que les commissions n'aient pas été consultées ou informées. »

M. AILLOT : « La commission du personnel n'existe pas. »

M. VERMEILLE : « La masse salariale est évoquée en commission des finances. On aurait pu en parler à ce moment-là. »

M. le Maire : « Cette dépense est inscrite au budget 2019 »

M. BELMONTET : « Nous soutenons ce projet mais nous aurions souhaité, comme l'a dit M. VERMEILLE, qu'il soit abordé durant la commission des finances. De plus, Il aurait été préférable que les chiffres concernant le coût de ce recrutement soient indiqués dans la note de synthèse. »

M. le Maire : « Le coût pour l'année 2019 est déjà évalué avec la subvention du Conseil Départemental et sera partiel si nous recrutons une personne dès le mois de septembre prochain. La situation est urgente car la Présidente et les membres de son bureau nous ont sollicités à plusieurs reprises.

*D'ailleurs, je voudrais leur rendre hommage pour la qualité du travail que fournissent ces bénévoles. La personne recrutée va pouvoir mettre à disposition ses connaissances professionnelles pour les aider. Cela nous permettra peut-être d'obtenir des équipements de meilleure qualité vu le manque de superficie dans les locaux. »*

*Mme MAFFRE : « On aurait effectivement pu en discuter bien plus tôt, de manière plus précise mais c'est un premier pas et on ne peut que s'en réjouir. Les bénévoles qui font vivre la bibliothèque de Jonquières, sont simplement fatiguées moralement car elles ont le sentiment de ne pas toujours avoir été écoutées. Nous les avons rencontrées régulièrement tout au long de l'année 2018 et des années précédentes. Les chiffres que vous avez en page 3 de la note de synthèse sont bons mais le public a changé ce qui explique l'urgence de créer une bibliothèque adéquate. Dans les chiffres du rapport de l'Assemblée Générale de l'association, nous avons 11 025 prêts adultes dont 409 prêts ados et 8000 prêts enfants environ ; aujourd'hui, 327 écoliers fréquentent la bibliothèque et 321 familles y vont régulièrement. Les bénévoles font un travail exceptionnel. La population de Jonquières ayant évolué, nous devons répondre aussi bien à la demande des bénévoles que des lecteurs. »*

**Approuvé à l'unanimité.**

### **3° - TAUX D'IMPOSITION 2019 :**

**Approuvé à l'unanimité.**

### **4° - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 – REGIME DES PROVISIONS BUDGETAIRES**

**Approuvé par 21 voix pour et 2 abstentions (P. BELMONTET / T. FLEGON)**

### **5°- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019**

*M. BELMONTET : « Pourquoi le compte 67 des dépenses de fonctionnement a-t-il considérablement augmenté ? »*

*M. PANZA : « Il s'agit de l'excédent de l'eau et l'assainissement que l'on a tout d'abord versé en recettes et que l'on reversera à la C.C.P.R. O. C'est donc une écriture blanche. »*

*M. BELMONTET : « Je ne comprends pas les dépenses inscrites au compte 1068 dans la section investissement car il n'y avait rien l'année précédente. »*

*M. PANZA : « Ce sont les besoins en investissement pour compléter les restes à réaliser. »*

*M. BELMONTET : « Quels investissements sont concernés ? »*

*M. PANZA : « C'est la différence entre la section investissement par rapport au calcul des restes à réaliser en dépenses et recettes. La somme de 266 900 € dont nous avons besoin, a été prise dans l'excédent de recettes de fonctionnement dont nous avons voté le transfert. »*

*M. VERMEILLE : « Nous avons des craintes concernant le budget investissement au cours de l'année 2019 ; le budget risque d'exploser par rapport à certains dossiers de 2018.*

*Dans le cadre de la démolition de la Maison Bessac, est-ce que la mairie a l'intention d'exercer son droit de préemption sur la vente de la maison mitoyenne car dans ce cas, ce serait une dépense supplémentaire.*

*Le chantier de la salle polyvalente prend beaucoup de retard et les problèmes au niveau du sol laissent supposer des dépenses non budgétées sans compter d'autres surprises que nous ignorons actuellement.*

Concernant les travaux aux écoles publiques, quelles sont les raisons du retard pris également ? Y-aurait-il des surprises à venir ? Des dépenses non budgétées risqueraient d'apparaître.

Les travaux à la Source sont démesurés par rapport aux moyens financiers de la Commune ; nous considérons que ces dépenses sont abusives.

Sur la route de Camaret, le revêtement n'a pas encore été réalisé car le Conseil Départemental doit à priori reprendre la compétence. Les travaux sont en attente mais nous ne savons pas si c'est la Commune ou le Conseil Départemental qui prendra en charge les dépenses. Combien de temps ces travaux vont-ils durer ?

Nous sommes d'accord concernant la municipalisation de la bibliothèque mais nous recrutons un agent supplémentaire ce qui augmentera la masse salariale. De plus, il y aura certainement des dépenses de mise aux normes et d'équipement en 2019.

Face à cette situation, nous voterons contre le budget primitif 2019 car trop d'éléments nous laissent penser que le budget investissement va exploser au cours de cette année. »

M. BELMONTET : « Nous voterons également contre. Les taux d'emprunt sont historiquement bas depuis plusieurs années et en regardant les emprunts restant à payer, on a encore des taux à 3.80% voire 4.40% alors qu'ils sont actuellement entre 1 et 2 %. Les sommes sont donc assez importantes.

Le montant des investissements restant à réaliser est énorme. Cela est certainement dû au retard des travaux des écoles et au projet de la maison médicalisée qui n'avancent pas.

Enfin, comme nous l'avons abordé lors du dernier conseil municipal, la destruction de la Maison Bessac va engendrer des frais supplémentaires pour la Commune vu la mise en vente de la maison mitoyenne. »

M. QUESTA : « Les travaux des deux classes Boucher Sud sont bientôt finalisés ; les élèves pourront réintégrer les lieux à partir du 23 avril. Les travaux de Boucher Nord viennent d'être commencés et seront terminés le 19 août ; les classes ont donc été déplacées dans des algecos.

Les travaux à l'ancienne crèche sont bientôt terminés et l'isolation du gymnase touche à sa fin, la finition du sol restant à notre charge. Il n'y aura donc pas de dépassement de budget.

Enfin, le Conseil Départemental doit reprendre la route de Camaret et le tapis sera fait d'ici la fin de l'année. »

M. PANZA : « Nous avons budgété 70 000 euros pour la Maison Bessac. L'année dernière, le marché était largement supérieur à ce qui était prévu ; nous n'avons donc pas pu le faire. Je ne suis pas au courant de la vente de la maison mitoyenne. Pour l'instant, on a 70 000 € prévus pour la démolition et le réaménagement de l'espace Bessac. »

M. BELMONTET : « Une des maisons qui jouxte la Maison Bessac, est à vendre. Est-ce que la Commune la rachète ou la détruit ? Quels seront les frais pour la Commune ? »

M. PANZA : « Si on a une opportunité, on la saisira. »

M. le Maire : « Je vous donnerai les raisons du retard des travaux TEPCV ultérieurement.

La location des algecos installés dans l'école est payée par l'entreprise.

Concernant la route de Camaret, nous avons anticipé les travaux lors de réunions avec le Conseil Départemental. C'est un dossier difficile à réaliser juridiquement car c'est la première fois qu'ils reprennent une voirie qu'ils ont rétrocédée. Nous sommes toujours en contact avec les services du Département. De plus, les conditions climatiques avaient considérablement ralenti les travaux du réseau.

Les travaux de la Source et du Lavoir vont permettre de valoriser ces sites.

Comme indiqué en commission d'urbanisme, nous avons rencontré l'agent immobilier de Jonquières concernant la vente de la maison mitoyenne à la Maison Bessac. Au vu de la déclaration d'aliéner, le prix est trop élevé ; l'agent immobilier doit faire le lien entre le vendeur et la Commune et nous tenir au courant.

Concernant TEPCV, c'est la première fois que la Commune fait un marché aussi important sur le plan technique et financier.

Je voulais remercier toutes celles et ceux qui suivent les travaux car ce n'est pas simple. Les dépassements de délais occasionnent des frais pour l'entreprise. »

M. BELMONTET : « Je n'ai pas eu de réponse concernant les taux d'emprunts. »

M. le Maire : « M. PANZA nous a expliqué que des négociations avec les banques n'étaient pas à notre avantage et la durée de vie de certains contrats est trop court. »

M. BELMONTET : « Il me semble que La Poste ou le Crédit Agricole étaient intéressées »

M. le Maire : « Ces négociations ont été faites il y a deux ans et les taux d'emprunt étaient bas. »

M. BELMONTET : « Lorsqu'on regarde les chiffres, il y a des taux supérieurs à 3.29%. C'est assez conséquent. »

M. le Maire : « Chaque prêt a ses particularités en terme de contrat. »

Mme MAFFRE : « J'entends que les travaux pour la Source et le Lavoir sont financièrement importants. Il me semble que la subvention pour ces deux sites est à hauteur de 70 000 € ; quels seraient les frais pour la Commune ? »

M. PANZA : « Je ne connais pas le montant de l'autofinancement. »

Mme MAFFRE : « On devrait financer environ 72 000 € pour les deux chantiers. Certes, cela représente un coût mais ce n'est pas exorbitant pour mettre en lumière le patrimoine local. Plus tard, nous serons bien contents d'avoir restauré cette source naturelle qui traverse la Commune.

Concernant les investissements pour 2019, il y a 900 000 € pour les travaux TEPCV. Je m'en étais inquiétée auprès de M. PANZA et je voulais vous partager son analyse. Lors du dernier Conseil Municipal, on avait eu les détails pour cette somme. J'avais été interpellée par l'étude de faisabilité de géothermie à hauteur de 84 000 € ; actuellement, elle n'est pas prévue dans les travaux TEPCV. M. PANZA m'a expliqué que c'est une procédure qui nous permettait d'obtenir la subvention CRET à hauteur de 431 000 €. »

M. PANZA : « je vous précise qu'on va obtenir 527 000 €. »

M. le Maire : « On a également obtenu 86 719 € pour les panneaux photovoltaïques de SMART PV, cette somme venant s'ajouter au 527 000 €. »

Mme MAFFRE : « Si l'étude de faisabilité de géothermie coûte 84 000 € et que le projet est à hauteur de plus d'un millions d'euros, je ne suis pas favorable à ce qu'on inscrive ce projet dans les années à venir. Il y a de vraies priorités sur Jonquières. »

M. PANZA : « A ce sujet, nous sommes d'accord. Nous finançons 24 000 € pour cette étude de faisabilité. Par conséquent, nous avons pu obtenir les subventions. Au début du projet, nous avons seulement les 500 000 € de l'Etat par rapport à la transition énergétique. On n'était pas sûr de pouvoir bénéficier des subventions CRET et SMART PV soit 600 000 €. Cette étude de faisabilité nous a été préconisée par la Région. »

M. le Maire : « Le CRET dure trois ans. Je vous précise que les subventions représentent 55 % du montant des travaux TEPCV.

*C'est vrai qu'au début nous n'avions pas droit au TEPCV contrairement aux intercommunalités. Grâce à notre ténacité, notre candidature a été retenue au niveau de la COP 21. On bénéficie seulement de la première enveloppe car ce n'est pas un projet porté par l'intercommunalité.*

*Nous attendons la fin des travaux TEPCV avant la rentrée scolaire. Les Jonquiérois apprécieront la rénovation de l'Ecole Boucher qui est un patrimoine communal. »*

M. PANZA remercie Mme LEFER, Directrice Générale des Services, M. HUREL, Directeur des Services Techniques et Urbanisme et le service comptabilité pour la préparation du budget.

**Approuvé par 15 voix pour et 6 CONTRE (T.VERMEILLE – MC.FOLIO – L.BUFFA – S.TRIBOLET – P.BELMONTET – T.FLEGON)**

## **6°- SUBVENTIONS 2019**

M. VERMEILLE : *« Nous avons évoqué en commission des finances le projet DELTALAB ; leur subvention n'est pas inscrite au budget. Qu'en est-il ? »*

M. PANZA : *« Nous devons rencontrer le président de DELTALAB le 17 avril prochain. C'est une subvention qui fait débat ; nous vous tiendrons donc au courant. »*

M. VERMEILLE : *« La commission des finances s'est prononcée contre. »*

M. PANZA : *« Nous n'avions pas tous les éléments pour pouvoir prendre une décision ce jour-là. »*

Mme MAFFRE : *« Hervé FAURE et moi faisons partie de l'association Inventech aux côtés de Christine BISCARRAT. A mon grand regret, l'association a été dissoute en assemblée générale extraordinaire après son décès. Le salon Inventech existait depuis une trentaine d'années et a bien évolué. Christine avait obtenu un vrai label du Président de la République. Nous avons rencontré M. VIDAL, Vice-président de l'association Inventech et M. GROSSAT, Président de DELTALAB. L'association DELTALAB est un lieu où les créateurs et les inventeurs peuvent se réunir et profiter d'un matériel qui leur permette de créer leurs objets en 3D. Il nous a donc proposé de reprendre et d'organiser le salon à Jonquières en créant un département salon avec une nouvelle dynamique (domotique, numérique, maisons connectées). Ce salon vaut la peine d'y réfléchir ensemble. »*

M. le Maire : *« J'ai été contacté par M. ICARD et je l'ai mis en relation avec M. VIDAL. L'association Inventech a été dissoute car personne ne voulait reprendre le poste de président. L'association DELTALAB souhaite continuer l'action de Christine BISCARRAT. »*

M. VERMEILLE : *« Le salon Inventech est l'œuvre de Christine BISCARRAT qui restera toujours présente sur Jonquières mais il était en difficulté ces dernières années pour des raisons économiques et financières ; de plus, il réunissait de moins en moins de monde à la salle polyvalente ; il fallait le combler avec des stands de commerçants et associations jonquiérois. L'association DELTALAB sollicite une subvention de 5 500 € avec une mise à disposition de la salle polyvalente durant une semaine ce qui est très compliqué avec les activités sportives à la rentrée. Est-ce que la commune a les moyens de financer cette subvention avec tous les frais induits ? Il faut vraiment en débattre. »*

M. le Maire : *« Je rappelle que l'association Inventech bénéficiait de ce montant auparavant et qu'ils occupaient la salle polyvalente durant cinq jours également. »*

M. BELMONTET : *« En commission des finances, nous n'étions pas favorables pour attribuer une subvention à une association non jonquiéroise. Nous avons toujours soutenu le salon Inventech même si ces dernières années, l'activité était moindre que les années précédentes. »*

**APPROUVE par 20 voix pour (M. AILLOT, président des ACPG-CATM, ne participant pas au vote)**

### **7°- TARIFS MUNICIPAUX**

**Approuvé à l'unanimité.**

### **8°- BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT – TRANSFERT DES EMPRUNTS A LA CCPRO**

M. BELMONTET : « Nous nous abstenons car l'intercommunalité ne bénéficiera pas de subventions qui devaient être reversées en partie à la Commune. »

M. le Maire : « Par votre vote, vous pénalisez la Commune. »

M. BELMONTET : « Nous avons le droit de nous abstenir en expliquant les raisons. La Commune n'est pas pénalisée. »

M. le Maire : « Votre argument n'est pas pertinent. Chacun a sa position. »

Je remercie M. PANZA pour son professionnalisme et sa technicité au sein de la commission des finances et du conseil municipal. »

**APPROUVE par 19 voix pour, 2 abstentions (P.BELMONTET – T.FLEGON)**

### **9°- CREDITS SCOLAIRES 2019**

**Approuvé à l'unanimité.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. VERMEILLE : « Plusieurs parents d'élèves m'ont interpellé concernant le non fonctionnement du paiement en ligne pour la cantine. »

Mme DEL BASSO : « L'outil actuel n'était pas assez efficace car nous avons eu de nombreux problèmes de paiement. Nous sommes en train de travailler sur un logiciel permettant de payer en ligne dès la rentrée de septembre 2019. Nous avons rencontré plusieurs prestataires et le coût est très élevé soit environ 14 000 €. De plus, nous souhaiterions que la régie du centre de loisirs soit intégrée dans ce logiciel. Pour l'instant nous y travaillons et nous n'avons pas encore trouvé le bon logiciel. »

M. VERMEILLE : « Nous avons bien reçu le compte-rendu de la réunion de la maison de santé. Quelle est votre position concernant l'évolution de ce dossier ? »

M. le Maire : « La seconde réunion initialement prévue hier soir, sans la présence des élus, est reportée à la fin du mois. Elle sera organisée par les partenaires : le Conseil Régional, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) et l'Observatoire Régional de Santé (ORS). Je ne peux donc pas vous en dire plus. »

M. VERMEILLE : « D'après ce compte-rendu, la première réunion a semblé assez creuse. »

Mme FLEURY : « Je n'y étais pas comme vous tous bien évidemment. D'après les retours que j'ai eus ainsi que mes échanges avec Mme DAGNET, c'était une réunion fructueuse. »

M. le Maire : « M. UNIA a déposé un dossier de permis de construire complet qui est instruit en mairie de Jonquières. »

M. BELMONTET : « Est-ce que les professionnels de santé absents, ont l'intention de venir aux prochaines réunions ? »

Mme FLEURY : « Le Conseil Régional échange directement avec les professionnels de santé. »

M. BELMONTET : « D'autres médecins, en plus des deux autres, seraient-ils intéressés pour venir à Jonquières ? »

Mme FLEURY : « Pour l'instant non mais nous avançons. »

M. VERMEILLE : « Avez-vous rencontré M. UNIA car lui aussi peut accueillir des médecins dans son projet ? »

Mme FLEURY : « Il y a eu des échanges avec le Conseil Régional et le Docteur ADNOT. Il peut en effet accueillir des médecins. »

M. le Maire : « Un des médecins intéressés était présent à la réunion et a indiqué qu'il préférerait un projet public à un projet privé. M. UNIA peut contacter le Conseil Régional s'il souhaite être mis en relation avec les médecins ; il a d'ailleurs pu en rencontrer un lors de cette réunion. Le second médecin n'étant pas de la région, nous devons le recevoir courant mai. »

Mme MAFFRE : « Il ne faut surtout pas oublier de chercher d'autres pistes car de nombreux pôles santé ont perdu leurs médecins du fait de la surenchère de certaines communes. Il faut trouver d'autres solutions pour que les médecins souhaitent s'installer dans la Commune. Nous nous focalisons trop sur le pôle santé. »

M. le Maire : « Le Conseil Régional et l'ARS sont deux institutions fiables pour porter ce genre projet avec des aides et des budgets spécifiques. Je suis partant s'ils proposent d'autres pistes avec des financements. D'après le Conseil Régional, Jonquières pourrait accueillir 5 médecins. Nous pouvons constater que les communes aux alentours rencontrent les mêmes difficultés : SARRIANS va perdre ses médecins dans deux ans et les médecins de VIOLES ont migré plus au Nord. Travailler sur des pistes privé et public sur Jonquières, n'est pas incohérent mais plutôt complémentaire. Certains médecins veulent travailler sur des projets privés et d'autres sur des projets avec des financements publics. »

Lors de la commission urbanisme, on avait parlé de la vente de l'appartement de fonction du receveur de la Poste, qui était occupé depuis quelques années par une fonctionnaire territoriale jusqu'à mi-mars ; le prix était trop élevé pour qu'elle puisse l'acquérir.

Si nous voulons acheter l'immeuble à côté de la Maison BESSAC, il faudra faire un choix sur les biens immobiliers. Notre rôle n'est pas de mettre des logements à la location. »

M. VERMEILLE : « On nous a indiqué en commission que des devis devaient être faits pour la réhabilitation de l'appartement au-dessus de la Poste. La Commune possède très peu de patrimoine, je pense qu'il ne faut pas vendre. »

M. le Maire : « Notre rôle n'est pas d'avoir un loyer supplémentaire en tant que propriétaire sur un bien non social. »

M. VERMEILLE : « Je pensais que dans vos propos, vous souhaitiez vendre cet appartement pour financer la maison Bessac. »

M. le Maire : « On pourrait effectivement financer ce projet si on devenait acquéreur de la maison Bessac. »

M. VERMEILLE : « Il serait préférable de gérer ces deux dossiers indépendamment l'un de l'autre. D'abord, il faut évaluer le coût de la réhabilitation de cet appartement et le garder en tant que patrimoine de la Commune. Ensuite, nous devons trouver d'autres solutions pour la maison Bessac. »

M. le Maire : « Il y a quelques années, nous avons vendu l'immeuble Barnier situé rue Molière et cela a permis d'améliorer le budget de la Commune. Il ne faut pas garder un capital qui n'a pas de rendements intéressants. »

Mme MAFFRE : « L'ensemble des conseillers étaient unanimes quant à l'urgence du projet Bessac. Le prix de la maison mitoyenne doit être d'abord renégocier avec le propriétaire. Nous avons été d'accord de différer ce souhait de vendre l'appartement de la Poste de manière à y voir plus clair. »

M. VERMEILLE : « Et en même temps, il a été convenu de faire des devis pour sa réhabilitation. »

M. le Maire : « On ne peut pas acquérir d'un côté avec des finances de plus en plus tendues et garder un bien qui n'a pas d'intérêt capitalistique en terme de rendements. »

M. Le Maire : « M. VERMEILLE, je voulais revenir sur un article de presse paru le 2 avril sur la Provence : **"En Conseil Municipal, Thierry VERMEILLE passe à l'offensive."**

Cette phrase m'a interpellé au début du 2<sup>ème</sup> paragraphe : **"Thierry VERMEILLE n'a pas ménagé ses attaques contre la Municipalité de Louis BISCARRAT. Il a rappelé que l'annulation totale du PLU n'a pas été obtenue mais a empêché cette urbanisation irrationnelle à usage d'habitation tant souhaitée par le Maire en place."** Je souhaiterais avoir des précisions sur ce que vous affirmez. »

M. VERMEILLE : « J'ai préparé un communiqué que j'ai remis en début de séance à la presse ; je vais donc vous en faire part.

" Lors de ma conférence de presse, j'ai déclaré : l'annulation totale du PLU n'a pas été obtenue mais a empêché cette urbanisation irrationnelle à usage d'habitation tant souhaitée par le Maire en place.

Les éléments apportés dans la déclaration de Louis BISCARRAT ne sont que les rappels techniques et réglementaires de la procédure. Le PLU voté en 2014 puis modifié en 2016 et 2017 prévoit 436 logements supplémentaires sans qu'aucun projet de développement économique porteur d'emplois ne soit planifié. Concernant les installations publiques, le néant ; aucun projet à l'horizon. En dehors de travaux de réhabilitation de l'existant, aucune création de nouveaux espaces publics. Le plan de circulation de la Commune ne fait l'objet d'aucune amélioration. La voirie se dégrade de jour en jour. La Commune s'appauvrit. Pour rappel, la population était de 3700 habitants en 1990, nous sommes aujourd'hui 5395.

Pour ces raisons, nous avons dénoncé par des tracts puis contesté le PLU auprès du Tribunal Administratif de Nîmes puis de la Cour d'Appel de Marseille. Notre action en justice qui a duré 4 années, aura permis de ralentir la réalisation de ces projets immobiliers démesurés. Dans le PLU, des terrains ont été classés en zone 2AU (non opérationnelle) ; par simple délibération du Conseil Municipal, ils peuvent être reclassés 1 AU et donc constructibles afin de recevoir ces projets.

Nous aurions pu saisir le Conseil d'Etat. Nous faisons le choix de faire confiance à tous les Jonquiérois. En 2020, vous serez appelé aux urnes pour élire une nouvelle équipe municipale. En nous accordant votre confiance, nous annulerons les projets immobiliers anarchiques voulus par Louis BISCARRAT pour privilégier la remise à niveau des installations publiques et le développement économique afin de recréer le nécessaire équilibre sociétal permettant à tous de bien vivre à Jonquières. »

M. le Maire : « L'essentiel de votre lecture est hors sujet et ne répond pas à ma question. Je comprends que vous ayez été fâché par la réponse faite dans la Provence. »

M. VERMEILLE : « J'ai réagi tout simplement. »



M. le Maire : « Nous avons parlé de PLH et d'OPAH, dont le bilan a été fait durant la commission urbanisme. Je n'ai remarqué aucune question de votre part. Je vous ai indiqué à plusieurs reprises que lors d'une opération de plus de cinq logements, l'Etat impose sur le Vaucluse 40% de logements sociaux. Tout est acté pour tous les PLH intercommunaux. D'après le Sous-Préfet de Carpentras, il se peut que l'on nous supprime la dérogation sur les logements sociaux, ce qui veut dire qu'on pourra nous obliger à passer à 25% de logements sociaux dans un délai relativement court. »

M. le Maire lit l'article de presse de la Provence du 7 avril 2019 : « Thierry VERMEILLE a annoncé sa candidature aux élections municipales de 2020. Dans notre édition du 2 avril, il a évoqué plusieurs points dont notamment son combat contre le Plan Local d'Urbanisme de Jonquières déclarant que son annulation avait empêché une urbanisation irrationnelle à usage d'habitation tant souhaitée par le Maire en place.

Le Maire, Louis BISCARRAT, tient à apporter les précisions suivantes : Le PLU a été adopté le 8 octobre 2014 ; deux modifications ont été adoptées depuis, sans aucun recours de la Préfecture. Je rappelle que le PLU régleme l'urbanisation de la Commune. En première instance, M. VERMEILLE a vu sa demande d'annulation de PLU rejetée. En deuxième instance, les dispositions au sein du PLU relatives aux piscines en zone agricole ont été censurées par la Cour d'Appel ; en effet, à l'époque de l'approbation du PLU, la législation ne permettait pas d'autoriser l'extension des habitations existantes et les annexes en zone agricole. La Commune avait souhaité tout de même autoriser les piscines à minima. L'annulation de cette disposition sur la base de la législation de l'époque est logique.

Par la suite, très peu de temps après l'approbation du PLU, la loi « agriculture » du 13 octobre 2014 puis la loi Macron du 6 août 2015, ont donné la faculté aux communes d'autoriser en zone agricole une extension encadrée des habitations existantes et leurs annexes (dont les piscines) en zone agricole après avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La Commune a profité de la modification n°1 du PLU approuvée le 13 décembre 2016 pour refondre le règlement de la zone agricole pour permettre l'extension encadrée des habitations existantes et leurs annexes (dont les piscines) conformément à un article du code de l'urbanisme. Le projet de règlement avait reçu un avis favorable de la CDPENAF.

L'action entamée par M. VERMEILLE à l'encontre du PLU de Jonquières n'a donc eu aucun impact sur l'urbanisation de la Commune qui s'est faite selon les règles adoptées au travers du PLU et de ses deux modifications qui ont suivi. »

M. le Maire : « En zone AU opérationnelles c'est-à-dire urbanisables, il y a 189 logements. En zone AU (non-opérationnelles), réserve foncière, il y en a 248 ce qui fait au total 437 logements. Lors d'un précédent Conseil Municipal, je vous ai remis l'état des logements qui se sont construits sur Jonquières depuis 2007. A l'heure actuelle, les permis n'occasionnent pas un nombre important de création de nouvelles habitations. S'il n'y a pas de contraintes en zone rouge soit en PEB, en PPRI ou par des risques technologiques et qu'il y ait des possibilités de construction de logements dans une Commune de plus de 5 000 habitants impactée par les logements sociaux de 25%, le Préfet peut demander à la Commune de revoir la copie. »

M. VERMEILLE : « Que ce serait-il passé s'il n'y avait pas eu d'action en justice ? On peut supposer que les projets auraient été beaucoup plus vite. Sachant que le plan de circulation est catastrophique sur Jonquières, que des installations publiques sont sous-dimensionnées par rapport à la population de la Commune

et aucune création d'emplois. Vous n'avez rien fait depuis 2000 concernant Grange Blanche par contre vous avez construit des habitations. »

M. le Maire : « C'est inexact car la Commune et d'autres élus ont eu l'idée de la création de la Grange Blanche. Lorsqu'on aura un projet cohérent qui conviendra à la CCPRO, on effectuera une modification de PLU. »

M. VERMEILLE : « Vous avez reçu 9 lettres recommandées dans les années 2000 vous demandant de procéder au modification de POS. Entre temps, Courthézon avançait sur son projet. »

M. le Maire : « J'ai toujours demandé une zone intercommunale d'aménagement économique lors de la commission économique de la CCPRO. Le Maire de Courthézon me l'a toujours refusé. Nous ne sommes pas contre le développement économique bien au contraire. »


M. VERMEILLE : « Je constate que les travaux de la Grange Blanche vont commencer du côté de Courthézon mais pas sur Jonquières. »

M. le Maire : « Concernant Les délibérations prises en Conseil Municipal sur les compteurs Linky, on a perdu au Tribunal Administratif de Nîmes. Les compteurs Linky seront posés sur Jonquières d'ici un an. »

L'ordre du jour étant épuisé, le tour de table effectué, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.

Fait en Mairie de JONQUIERES,  
Le 3 Juin 2019,

Le Maire,  
Louis BISCARRAT



Le Secrétaire de séance,  
Gérard RATAJEZAK

